**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 19 août 2024**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

A une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce dix-neuvième jour du mois d’août deux mille-vingt-quatre, à laquelle séance sont présents :

Présents : Monsieur Alexandre Girard, maire

 Monsieur Donald Belley, Conseiller

 Madame Danye Simard, Conseillère

 Monsieur Rémy Gaudreault, Conseiller

 Monsieur Conrad Guay, Conseiller

 Madame Marie-Paule Boudreault

 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Absents :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu’à moins qu’il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale et greffière-trésorière est absente à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion
2. Constatation du quorum
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024;
5. Inscription au festival des pompiers;
6. Tournoi de golf de la Fondation prévention suicide Charlevoix;
7. Achat de trois radars pédagogiques;
8. Adoption du règlement #2024-05 pour abroger et remplacer le règlement 228-73 relatif à la limite de vitesse permise sur certaines routes situées dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
9. Mandat à donner pour la mesure d’accumulation des boues pour le bassin 2 et 3;
10. Inscription pour la formation pompier 1 pour Charles Ouellet;
11. Achat de l’alun pour les bassins d’épuration;
12. Pavage dans des certaines rues de la municipalité;
13. Demande du Club VTT pour changement de tracé;
14. Dossier du 22 rue de la Forêt;
15. Dossier d’arpentage Rang Saint-Antoine;
16. Comptes à ratifier de juillet 2024;
17. Comptes à payer de juillet 2024;
18. Salaires du mois de juillet 2024;
19. Varia;
20. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
21. Période de questions allouée aux contribuables;
22. Levée de l’assemblée.

**3-LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2024-08-5406**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des membres des Conseillers et des Conseillères présents :

D’adopter l’ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l’item « Varia » ouvert jusqu’à l’item suivant.

**4-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2024**

**RÉSOLUTION 2024-08-5407**

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

:

**5-INCRIPTION AU FESTIVAL DES POMPIERS 2024**

RÉSOLUTION 2024-08-5408

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’inscrire la brigade des pompiers de Notre-Dame-des -Monts au festival des pompiers pour un montant de 230$ et de payer 8 soupers aux pompiers au montant de 280$.

**6-TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2024-08-5409

 Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un don 50$.

**7-ACHAT DE TROIS RADARS PÉDAGOGIQUES**

RÉSOLUTION 2024-08-5410

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l’achat de trois radars pédagogiques Chez Traffic Logix Corporation au montant de 11 208$ plus les taxes incluses.

**8- ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-05 POUR ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT 228-73 RELATIF À LA LIMITE DE VITESSE PERMISE SUR CERTAINES ROUTES SITUÉES DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2024-08-5411

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Adoption du règlement #2024-05 pour abroger et remplacer le règlement 228-73 relatif à la limite de vitesse permise sur certaines routes situées dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**9-MANDAT À DONNER POUR LA MESURE D’ACCUMULATION DES BOUES POUR LE BASSIN 2 ET 3**

Résolution 2024-08-5412

Il est proposé par la conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner le mandat à Écho-Tech H2O pour faire la mesure d’accumulation des boues du 2 et 3 ième bassin au montant 2 600$ plus les taxes. Les prélèvements d’un échantillon composé 1 à 3 pour le prélèvement d’un échantillon composé à 225$ et une analyse siccité 35$ et une analyse complète 550$. Pour tout besoin supplémentaire les taux unitaires peuvent s’appliquer :

Technicien spécialisé : 105,00$/h

Chargé de projet : 125.00$/h

Kilométrage véhicule avec équipement .85$/km

Dépenses, si applicable Prix coutant +15%

Hôtel et repas : 290.00$/jour

**10- INSCRIPTION POUR LA FORMATION POMPIER 1 POUR CHARLES OUELLET**

RÉSOLUTION 2024-08-5413

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’inscrire Charles Ouellet à la formation pompier 1 au montant de 3 768.18$.

**11-ACHAT DE L’ALUN POUR LES BASSINS D’ÉPURAITON**

RÉSOLUTION 2024-08-5414

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l’achat de l’alun pour les bassins d’épuration au montant de 3802.40$ plus les taxes applicables.

**12- PAVAGE DANS CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

RÉSOLUTION 2024-08-5415

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire du pavage dans certaines rues de la municipalité par la Cie DA.RE.L à la tonne 193.75$.

**13-DEMANDE DU CLUB VTT POUR CHANGEMENT DE TRACÉ**

**RÉSOLUTION 2024-08**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accepter la demande du Club VTT pour les changements de tracé.

**14- TRAVAUX 22 RUE DE LA FORÊT**

RÉSOLUTION 2024-08-5416

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire une demande d’estimé pour les travaux en face du 22 Rue de la Forêt.

**15-MANDAT À L’ARPENTEUR POUR L’EMPIÈTEMENT DE DEUX ENDROITS DANS LE RANG SAINT-ANTOINE**

**RÉSOLUTION 2024-08-5417**

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner mandat à l’arpenteur Tremblay & Fortin le coût des deux limites d’emprise sera de 625$ chacune plus taxes applicables. Cela inclus 3 heures de relevé terrain (limite d’emprise, limites des lots, occupation et blocs de béton), 1.5 h recherche des titres, 2.5 h mise en plan, 1 h vérification a.g. et 2 copies minutes officielles. Dans le cas ou il n’y a pas d’empiètement, ils vont préparer un croquis montrant l’emprise et les blocs de béton pour un montant de 500$ plus taxes pour chacune des propriétés.

**16- COMPTES À RATIFIÉS DE JUILLET 2024**

RÉSOLUTION 2024-08-5418

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration : 12 701.70 $

Eau potable;

Total : 12 701.70 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

**17- COMPTES À PAYER DE JUILLET 2024**

RÉSOLUTION 2024-08-5419

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2024 :

Fonds d’administration : 36 219.16$

Eau potable : 1 549.55 $

TOTAL : 37 768.71$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2024 paiement des comptes au montant 37 768.71$; au montant de 37 768.71$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement.

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**18- SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2024**

RÉSOLUTION 2024-08-5420

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2024 au montant de 23 886.89$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents.

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juillet 2024 au montant de 23 886.89$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO.

**19- VARIA (A) DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER SIÈGE #1**

**RÉSOLUTION 2024-08-5421**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault de déposer la lettre de démission du conseiller siège#1 M. Donal Belley.

**19-VARIA (B) ENGAGEMENT DE M. ÉRIC THIVIERGE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT**

**RÉSOLUTION 2024-08-5422**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’engager M. Éric Thivierge au poste de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint et d’autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer son contrat.

**20-RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

**21- PÉRIODE DE QUESTION**

**22- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 2024-08-5423

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De lever l’assemblée à 19 h 29

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Alexandre Girard,Maire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Marcelle Pedneault, d.g, greffière-trésorière

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal du Québec, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 septembre 2023. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.